

Convocation du 3 juin 2013

SÉANCE DU 11 JUIN 2013

Le onze juin deux mil treize, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Cécile LECESNE, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENTS : Denis BIENVENU, Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Serge DEGOUEY et Mathias LEGUERRIER (excusés)

Secrétaire de séance : Jean ARLIX

Délibération n° 2013 – 056 – Remplacement jeux jardin public

Le Maire informe que des jeux doivent être remplacés dans le jardin public et propose un devis de JMS, fournisseur de l'ensemble des équipements du jardin public.

Le devis comprend une balançoire 2 places « les chevaux de ferme » et une balançoire 1 place « le canard » pour un montant total de 2624.00 € HT – 3138.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le devis présenté par JMS Z.A. 12, rue Chêne 67150 NORDHOUSE pour un montant de 2 624.00 € HT – 3 138.30 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 2188.

Le conseil municipal vote les virements de crédit suivants :

Dépenses

Article 61522	Entretien et réparation bâtiments	- 3 140.00 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 3 140.00 €
Article 2188	Autres mobilisations corporelles	+ 3 140.00 €

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 3 140.00 €

Délibération n° 2013 – 057 – Subvention RPI promenade de fin d'année

Le Maire présente une demande de subvention de 200 € émanant du RPI pour la sortie de fin d'année des 4 classes prévue le vendredi 28 juin 2013 sur le site des fours à chaux de Régneville et la visite du château de Gratot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour verser une subvention de 200 € à la coopérative scolaire. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2013- 058 – Acquisition du logiciel de comptabilité « inventaire »

Le Maire informe qu'à la demande de la Direction des Finances Publiques la commune de Biville est volontaire pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et qu'entre autres il est indispensable d'acquérir le logiciel « inventaire » au prix de 314.00 € HT – 375.54 € TTC auquel il convient d'ajouter une journée de formation au prix de 450.00 € HT – 538.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat du logiciel « inventaire » au prix de 314.00 € HT – 375.54 € TTC chez JVS MAIRISTEM – 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE et pour régler les frais inhérents à la formation. Les dépenses seront imputées à l'article 2183 pour le logiciel et 6184 pour la formation.

Le conseil municipal vote les virements de crédits suivants :

Dépenses

Article 61522	Entretien et réparation bâtiments	- 380.00 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 380.00 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 380.00 €

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement +380.00 €

Délibération n° 2013 – 059 – Inauguration voirie bourg et salle communale

Le maire propose d'inaugurer la voirie du bourg et la salle communale le vendredi 5 juillet 2013 à 18 H en partenariat avec la Communauté de Communes de la Hague.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition et pour régler le champagne qui sera servi à cette occasion, la CCH se chargeant des petits fours.

Délibération n° 2013 – 060 – Travaux de voirie à demander à la CCH pour 2014

La commission des travaux et des chemins réunie le samedi 1^{er} juin 2013, propose la liste des travaux suivants :

Travaux Importants de Voirie

1) Chemin de la Dune

Reprise des rives sur partie basse du chemin, 400 m environ

2) Chemin du Marais de Bas

Canalisation du fossé d'eau pluviale de la station d'épuration jusqu'au droit du n° 86 du Chemin du Hameau Moulin.

Travaux d'Entretien de Voirie

1) Chemin du Calvaire

Reprofilage et création d'un fil d'eau. Recharge en arène granitique

2) Chemin de Clairefontaine

Flash sur couche de roulement dans les virages à 5 endroits

3) Chemin de Bival

Bouchage des trous en 0/60 – voir en régie

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la liste présentée.

Délibération n° 2013 – 061 – Remplacement de la clôture du court de tennis

Le Maire informe qu'il a consulté trois entreprises pour le remplacement du grillage du court de tennis. Une entreprise n'a pas répondu sur les travaux demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le devis le moins disant émanant de l'entreprise Les Clôtures du Cotentin ZA D'Armanville 50700 VALOGNES pour un montant de 4 587.78 € HT - 5 486.98 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 61521.

Délibération n° 2013 – 062 – Indemnité de gardiennage église 2013

Le Maire informe que par courrier du 29 mai 2013, le Préfet de la Manche propose le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 119.55 € pour l'année 2013, pas de revalorisation de l'indemnité pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter l'indemnité de gardiennage de l'église à 119.55 € pour 2013.

Délibération n° 2013 – 063 – Bail de location du terrain occupé par l'association Education Sportive Canine de la Hague

Le Maire fait part du courrier de l'association Education Sportive Canine de la Hague demandant à la commune d'une part de faire un terrain de ring de 40 mètres de long et 20 mètres de large contigu au terrain existant et d'autre part l'établissement d'un bail de location sur lesdits terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise l'association à faire un terrain de ring contigu au terrain existant suivant le plan présenté**

- **Donne son accord pour établir une convention d'utilisation desdits terrains à titre gratuit pour une durée de 15 ans**
- **Autorise le maire à signer ladite convention d'utilisation**

Délibération n° 2013 – 064 – Devis pour travaux de marquage supplémentaires dans le bourg

Le Maire présente un devis d'EUROVIA d'un montant de 4606.00 € HT – 5508.78 € TTC pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du marquage du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis supplémentaire proposé par EUROVIA 40 route de saint Lo 50190 PERIERS pour un montant de 4 606.00 € HT – 5 508.78 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 61523.

Délibération n° 2013 – 065 – Reprise de la gestion des gîtes – demande d'ouverture d'un budget annexe

Par délibération du 21 mai 2013, le conseil municipal a décidé de reprendre la gestion des gîtes les Gravelots en direct à compter du 18 novembre 2013, afin d'établir une comptabilité spécifique aux gîtes, le conseil municipal demande à la Direction des Finances Publiques l'ouverture d'un budget annexe au budget communal.

Délibération n° 2013 – 066 – Chemin rural n° 16

Après renseignements pris auprès d'un Notaire, afin d'éclaircir la situation et de rétablir le juste droit de propriété du chemin rural n° 16, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire

- à intenter au nom de la commune une action en justice dans le but de rétablir le chemin rural n° 16 devant l'ancien restaurant la Croix Frimot tel qu'il était indiqué sur le cadastre napoléonien
- à demander l'aide d'un avocat
- à signer les actes nécessaires
- à régler les frais inhérents à cette affaire

Questions diverses

- Le Maire informe que la loi de finances a modifié le mode de calcul de la répartition du F.P.I.C. entre la CCH et les communes du canton pour l'année 2013 augmentant de 719 % la participation de la commune de Biville prévue au budget. Il présente les différentes propositions des services de la Communauté de Communes de la Hague, l'une d'elles propose que les communes participent à hauteur de leur prévision budgétaire, le CCH prenant en charge la différence. La décision sera prise lors de la prochaine réunion plénière de la CCH.
- Où en est la demande de radar pédagogique qui doit être installé au Hameau David ? *La pose avait été demandée pour la saison estivale, un rappel sera fait auprès du Conseil Général*
- Le Maire fait une présentation succincte du diagnostic de l'église, la commission sera réunie prochainement afin de l'étudier.